



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



## Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

### REUNION du COMITE DIRECTEUR

**Samedi 26 octobre 2019**

**Maison de la Pétanque à TOULOUSE**

**Présents :**

Présidente, CLAMENS Marie-Madeleine (CD 31)

Secrétaire Général, NOGARET Marc (CD 12)

Trésorier Général, BALESTER Pierre (CD 81)

Trésorier Adjoint, LEYS Marc (CD46)

CD 09 : PICAZO Bruno - GARCIA Marie-Françoise

CD 11 : VALERO Alain - CHAFER Magali

CD 12 : ENJALBERT Gilles

CD 30 : VIERNE Gilbert - VIERNE Roselyne

CD 31 : LE BOT Michel - RICARD Francis

CD 32 : PERIN André - PESQUIDOUX Annie

CD 34 : RIGAUD Jean-Paul - BALLESTER Francis

CD 46 : BEX-GRAMOND Marielle - GRAMOND Christian

CD 48 : VERDIER Patrick

CD 65 : LACASSIE Marie-Luce - MARTINEZ Serge

CD 66 : VIRGILI Jean-Pierre - MALFREY Aurélia

CD 81 : FABRE Marc

CD 82 : CLEMENT Franck

**Présent invité :** M. Christian DAIROU, Président de la C° de discipline Occitanie

**Absentes excusées :** Mmes VIGUIE Fabienne (CD12) - LLORCA Dalila (CD81) - LAGARDE Carmen (CD 82)

**Absents excusés :** M. GARCIA Henri (CD34)

**Absentes non excusées :** Mme RIGAUD Isabelle (CD34)

## 1) – Mot d'accueil du Président du CD31, Michel LE BOT

## 2) – Préambule de la Présidente du C.R.O

« Mesdames, Messieurs,

A mon tour, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à Toulouse pour participer au 3<sup>ème</sup> et dernier rendez-vous de travail de l'année.

Je remercie Michel LE BOT et son Comité de nous offrir l'hospitalité pour cette réunion que je qualifierais de « charnière » dans notre calendrier : en effet, elle va nous permettre de dresser un premier bilan de la saison sportive, administrative et financière et de préparer les grandes lignes de la saison prochaine avant l'AG de janvier 2020.

Merci également à vous toutes et tous qui m'ont apporté leur connaissance, leur compétence, leur soutien tout au long de ces derniers mois dans les bons comme dans les mauvais moments. Je vous prie d'excuser les absences de Fabienne VIGUIE (CD12), Carmen LAGARDE (CD82), LLORCA Dalila (CD81) et Henri GARCIA (CD34).

Comme vous avez pu le remarquer, deux personnes nous ont rejointes aujourd'hui : Marc LEYS, Trésorier adjoint, bras droit de notre Trésorier Général, Pierre BALESTER. Vous pourrez toute à l'heure juger la rigueur qu'ils appliquent dans l'exercice de la fonction que nous leur avons confiée.

Ici présent également, Christian DAIROU président de la C° discipline dont j'ai souhaité la présence afin qu'il puisse s'approprier les modalités de fonctionnement de notre structure et exercer sa fonction dans les meilleures conditions.

J'avais également sollicité Jean-Jacques VIDAL, le nouveau Président de la C° d'arbitrage qui avait répondu présent mais qui pour des raisons professionnelles n'a pu se libérer.

Au cours de nos travaux, je sais que certains sujets susciteront des débats passionnés voire enflammés. A ce propos, je vous rappelle que chacun est libre de s'exprimer et je tiens à ce que vos interventions restent courtoises, respectueuses des personnes et des actions accomplies.

Tout comme notre activité de Dirigeant, l'ordre du jour est conséquent. C'est pourquoi, je vais, sans plus attendre aborder le 1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour.

## 2) Approbation du PV de la réunion du Comité Directeur du 31 mai 2019 à Villefranche de Rouergue

Approuvé à l'unanimité sans modification

## 3) Approbation du PV de la réunion du Bureau Directeur du 18 septembre 2019 à Montauban

Approuvé à l'unanimité sans modification

## 4) Point des licences 2019

L'effectif 2019 est de 60 287 licences soit une perte de 723 licences par rapport à 2018 (voir Annexe I).

## 5) Conséquences du CR de l'audit financier du CRO du 18 juillet 2019

Avant d'en arriver aux conséquences, la Présidente retrace tous les faits qui ont généré cet audit afin que chacun en ait une meilleure visibilité et puisse en juger en toute connaissance de cause.

«Je ferais ce résumé en totale objectivité, le but, je vous le rappelle, n'étant pas aujourd'hui de prendre parti pour une personne plus que pour une autre mais bien de relever des manœuvres financières répréhensibles et d'y mettre un terme.

**Les faits** remontent à l'AG de janvier 2019 avec la présentation par le Trésorier Général, du bilan 2018 et du budget prévisionnel 2019.

Fraichement élue Présidente par vos soins, j'ai souhaité avoir une vision plus complète de la trésorerie. J'ai sollicité, à plusieurs reprises, le Trésorier Général pour qu'il me donne mes codes d'accès au compte bancaire du CRO, ce que je n'obtenais que début mai 2019. Deux opérations bancaires m'ont interpellé et pour parfaire le rapprochement des écritures bancaires que je ne pouvais apprécier en l'état, j'ai réclamé à M. Laurent ROUGIER les pièces comptables qu'il m'a remises le samedi 11 mai 2019 au siège du CRO à Montauban, en même temps que sa lettre de démission qu'il avait déjà rédigée et signée.

Un rapide rapprochement des pièces comptables faisaient apparaître diverses opérations sujettes à questionnements : des notes de frais remboursées deux fois à leur titulaire, de nombreuses fournitures de bureau et/ou d'informatique facturées sans justificatif en double voire en triple, des dépenses personnelles sans justificatifs ou sans lien direct avec le fonctionnement du CRO, un compte bancaire existant, avec des écritures, mais non repris dans le bilan 2018 et le budget prévisionnel, etc.

Face à l'ampleur des écritures, le Bureau Directeur m'a donné son aval pour saisir la FD afin de procéder à l'audit de nos comptes. Ce qui fut réalisé les 28 et 29 mai 2019, le rapport m'ayant été transmis le 18/07/19. A cette date, je n'ai pas souhaité vous faire part de cette information pour préserver la sérénité et le bon déroulement des Championnats de France organisés en Occitanie, à Saverdun (CD09) les 20 & 21 juillet 2019 et à Montauban (CD82) 8 jours plus tard.

Le compte rendu de l'audit met en évidence une mauvaise gestion comptable et financière du Trésorier Général de l'époque, qui a eu pour conséquences :

- La 1<sup>ère</sup>, la présentation d'un bilan 2018 incomplet et erroné avec un déficit aggravé de la trésorerie 2018.
- 2<sup>ème</sup>, la présentation d'un budget prévisionnel 2019 incertain, établi sans critères fiables rendant difficile la projection des modalités de fonctionnement de notre Comité Régional.
- 3<sup>ème</sup>, l'absence du Grand Livre de l'ex-territoire Languedoc-Roussillon 2017, aucun justificatif de recettes ou de dépenses, situation qui laisse un déficit de 13 715 € toujours inexpliqué à ce jour.

Un courrier reprenant et commentant les nombreux points litigieux soulevés a été adressé au Président de FD, Joseph CANTARELLI qui a décidé de signer un engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre de Laurent ROUGIER.

J'ai reçu une convocation en qualité de témoin devant la C° de Discipline Fédérale pour le mardi 22 octobre. Cette C° a été reporté pour problème de santé de son

président. Une nouvelle convocation m'a été adressée pour le mardi 19 novembre 2019.

### **Conséquences :**

Cette affaire a permis de mettre fin à des pratiques non conformes à une gestion « de bon père de famille » et d'arrêter une hémorragie financière récurrente.

- Sur un plan fonctionnel, de précieuses recommandations ont été faites par Xavier GRANDE et Christy MARRACCINI en matière comptable et financière scrupuleusement respectées par le Trésorier Général du C.R.O, Pierre BALESTER et Marc LEYS que je remercie et félicite pour leur implication.
- Comme le préconisait l'audit, une démarche amiable auprès des personnes ayant bénéficié de paiements injustifiés : certaines à ce jour ont régularisé leur situation.
- Reste en cours le recouvrement amiable de trop-perçus : le CD82 sur l'organisation du Championnat Territorial M.P en 2018 à Montauban qui aurait dû percevoir 3 500 € mais en a reçu 4 400 €.

Les trois autres comités concernés : le CD09 qui a reçu 2 700 € au lieu de 2 000 € (700€) le CD31 qui a reçu 400€ au lieu de 300€ (100 €) et le CD 46 qui a reçu 600€ au lieu de 400€ (200€) ont procédé aux remboursements. »

### **Interventions des Comités :**

- CD 09 (M. PICAZO) : les faits sont là, mais peu d'informations ont filtrées.
- CD 11 (M. VALERO) : confiance à Laurent Rougier car je n'ai jamais mis le nez dans la trésorerie. Je vous transmets les justificatifs des dépenses qui m'ont été réclamés.
- CD 12 (M. ENJALBERT) : rien à signaler
- CD 30 (M. VIERNE) : approuve l'audit qui a souligné des irrégularités dans la trésorerie du CRO.
- CD 31 (M. LE BOT) : rien à signaler
- CD 32 (M. PERIN) : félicitations à la Présidente pour le travail effectué.
- CD 34 (M. RIGAUD) : rien à signaler
- CD 46 (Mme BEX-GRAMOND) : Vous avez fait le boulot.
- CD 48 (M. VERDIER) : demande de passer sur l'antériorité, le déficit du Languedoc-Roussillon 2017 qui aurait dû être sur la trésorerie 2017 de la Ligue Languedoc-Roussillon. Je vais demander des relevés bancaires pour vérifier l'exactitude de nos comptes.
- CD 65 (M. MARTINEZ) : signale qu'il a remboursé le doublon dont il avait été le bénéficiaire.
- CD 66 (M. VIRGILI) : merci à la Présidente pour avoir effectué cette démarche. Il faut noter cependant qu'il faudra qu'il y ait deux conséquences : l'affaire disciplinaire concernant M. Laurent Rougier et la suite concernant l'audit du déficit des plus de 13 000 € de Languedoc-Roussillon.
- CD 81 (M. FABRE) : Situation regrettable mais évolution positive.
- CD 82 (M. CLEMENT) : Affaire à suivre.

- Le vote pour le remboursement du trop perçu de 900 € par le CD 82, concernant l'organisation du Championnat Régional 2018 donne : sur 13 Comités présents, 12 ont voté « pour » ; 1 abstention pour le CD82. Un courrier sera adressé à la Présidente du CD82 pour régularisation.

## 6) Situation financière

Montant des dépenses au 25/10/2019 => 112 158 €

Montant des recettes au 25/10/2019 => 234 286 €

Soit un solde créditeur de => 122 128 €

Le résultat d'exploitation comprend des recettes exceptionnelles (11 941€) suite à l'audit mais aussi des charges sur exercice antérieur pour 4 042 €.

Reste à financer des postes importants comme les CRC Open et Féminin, CNC Jeunes, sélections Régionales, réunions et AG du Comité Régional.

Rappel : les règlements des indemnités des CRC seront réglés directement aux Clubs concernés.

## 7) Bilan des compétitions :

- a) Présentation de deux tableaux, l'un concernant les concours régionaux, l'autre les concours nationaux. Ces tableaux restent incomplets car certains comités n'ont pas fait suivre les rapports de délégations au C.R.O. Il est à espérer que ces rapports nous parviendront tous avant le 10 janvier 2020 de manière à les évaluer dans leurs globalités. Ils seront transmis à tous les comités une fois complétés et présentés lors de l'Assemblée Générale 2020.
- b) Tenues pour les concours régionaux : suite à une (trop) longue discussion, il a été décidé que le Comité Régional proposerait aux participants de pouvoir jouer avec des tenues non homogènes mais tenues de clubs obligatoires. Cette décision fait suite à l'ambiguïté du règlement national des concours régionaux (tenue homogène) et le document sur les tenues fourni par la Fédération qui indique que le Comité Régional est libre d'appliquer un règlement spécifique. Cette décision devra néanmoins être validée par la Fédération.

Vote des Comités :

- 09 : Tenue du club non homogène
- 11 : Tenue haut identique exclusivement
- 12 : Tenue homogène à partir des ¼ de finales
- 30 : Tenue haut identique exclusivement
- 31 : Tenue haut identique exclusivement
- 32 : Tenue du club non homogène
- 34 : Tenue identique pour les parties finales
- 46 : Tenue du club non homogène
- 48 : Tenue homogène à partir des ¼ de finales
- 65 : Tenue du club non homogène
- 66 : Non homogène avec identité de club
- 81 : Tenue haut identique exclusivement
- 82 : Tenue haut identique exclusivement

Il est demandé aux Comités qui ont voté pour une tenue homogène à partir des 1/4 de finales de se prononcer sur une des deux propositions majoritaires. Ont obtenu :

- Tenues homogènes exclusivement : 6 comités
- Tenues homogènes ou tenues non homogènes avec identité du club : 7 comités

**Décision : Tenues homogènes ou tenues non homogènes avec identité du club pour les concours régionaux.**

Cette décision Régionale sera soumise à l'approbation de la FD.

c) Championnats régionaux

Ils se sont, dans l'ensemble, bien déroulés mais il est à noter quelques équipes absentes le jour J et donc non remplacées.

d) Les bilans des CRC jeu provençal, vétérans et jeunes seront traités par la commission compétitions et par l'ETR.

**8) Retour sur le compte-rendu des décisions de la Fédération des 27 et 28 septembre 2019 (voir Annexe II)**

Lecture et commentaire effectués par Michel Le Bot en tant que Vice-président de la Fédération. Monsieur VIRGILI des Pyrénées-Orientales et Monsieur VALERO de l'Aude se sont exprimés concernant l'appellation Pays Catalan CD 66.

La Fédération a validé cette appellation.

**9) Comptes rendus des commissions :**

**a) ETR par Gilbert Vierne (voir Annexe III)**

- Problématiques à approfondir
  - Accompagnement des équipes qualifiées de la Région au championnat de France Jeunes
  - Rôle du coordinateur
  - Sélection : éducateur à nommer suivant les manifestations
  - Mise en place du tronc commun initiateur et du BF1 au niveau des deux ex-territoires
  - Défraiements des délégués pour les phases finales des CRC Jeunes (prise en charge par le CRO ?)

Date proposée pour le championnat régional doublettes jeunes : le 13 septembre 2020 à Labruguière (81)

Observation de Marc Nogaret : demande que les équipes jeunes présentées aux C.R.C jeunes soient obligatoirement issues des CDC de leur Département.

**b) Commission Compétitions, Francis Ricard (voir Annexe IV)**

- Championnats régionaux : un tableau récapitulatif des performances des équipes de chaque département aux Championnats Régionaux de la saison précédente est dressé pour déterminer le mode d'attribution de l'équipe supplémentaire aux Comités Départementaux.

En cas d'absence non remplacée, une sanction de -2 est attribuée pour le calcul de représentativité en fonction des résultats. Cette proposition mise au vote des Comités est validée à la majorité.

- **CRC Jeu Provençal** : Proposition de phases finales à 32 équipes (8<sup>ème</sup>, 1/4, 1/2 et finales) sur deux jours. Etudier la faisabilité suivant les finances. Economie financière pour 2019 de 3 000 € par rapport au budget prévisionnel.
- **CRC Vétérans** : Passage à 32 équipes avec 2 ou 3 équipes par département sur les zones. Finale à 16 sur deux jours, (1/8<sup>ème</sup>, 1/4, 1/2 et finale) à faire valider lors de l'AG (6 à 7 000 € de plus seront nécessaire). Economie financière en 2019 : 700 € par rapport au budget prévisionnel
- **CRC Open et Féminins** : Coût financier 2019 : 87 600 € : économie envisagée de 7 500 € par rapport au budget prévisionnel.

Validation des Règlements Intérieurs des CRC 2020 : validés à l'unanimité.

**Sanctions en cas d'absence sans justificatif lors des championnats** : l'article 6 du Code de Discipline et sanctions de janvier 2019 stipule que « tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative à un championnat départemental ou régional absent le jour de cette compétition devra, au plus tard, dans les trois jours qui suivent fournir un document écrit justifiant son absence soumis à l'appréciation du Comité départemental ou régional concerné. A défaut, le joueur sera traduit devant la commission de discipline compétente à savoir :

- Si absence sur un qualificatif ou championnat départemental : compétence de la commission départementale
- Si absence à un qualificatif ou championnat régional : compétence de la commission régionale.

Dans la classification des sanctions, l'absence non-justifiée rentre dans la catégorie 3 avec pour sanction : Suspension ferme de un an + 60 € de pénalité pécuniaire ou, dans le cadre d'une activité d'intérêt général : à raison de 8h/Mois durant 12 mois + 60 € de pénalité pécuniaire.

## 10) Calendrier Championnats Régionaux 2020

CHAMPIONNATS REGIONAUX 2020 suivant calendrier fédéral MAJ 13/11/19			
CD	Dates	Catégories	Lieux
66	Jeudi 21 mai	Doublette SM, TàT SF	Rivesaltes (66)
	Vendredi 22 mai	Triplette Vétérans	
	Samedi 23 mai	Triplette SM et SF	
	Dimanche 24 mai	Doublette mixte	
46	Samedi 30 mai	Triplette promotion et TJ	Luzech (46)
	Dimanche 31 mai	Doublette SF et TàT SM et TJ	
	Lundi 01 juin	Tir de précision, SM, SF, J <sup>r</sup> M et J <sup>r</sup> F	
34	Samedi 6 & dimanche 7 juin	Triplette Jeu Provençal	Cournonterral (34)
11	Samedi 13 & dimanche 14 juin	Doublette Jeu Provençal	Carcassonne (11)

### 11) Dates et lieux des Congrès Nationaux en 2020 :

- 10 et 11 janvier au Touquet (réservations faites par le C.R.O pour 9 départements à l'Hôtel Bristol)
- 18 et 19 décembre à Evian (réservation en cours - validation courant janvier 2020)

### 12) Dates et lieux des Congrès Régionaux 2020 :

- 1<sup>ère</sup> AG : 25 et 26 janvier dans le CD 11. Bilans 2019 et projections sur l'année 2020 avec réflexion sur certains points des statuts.
- 2<sup>ème</sup> AG : 12 et 13 décembre à .... (lieu à déterminer). Il s'agira d'un congrès électif. Les comités départementaux devront programmer leur AG avant le 23 novembre 2020.

### 13) Dates et lieux des Congrès Départementaux 2019

CD	Date	Lieu	obs
30	Samedi 29 novembre	Saint Julien les Rosiers	14h
9	Samedi 30 novembre	Lézat sur Lèze	15h30
12	Samedi 30 novembre	Lapanouse d'Aveyron	14h
34	Samedi 30 novembre	Balaruc	
46	Samedi 30 novembre	Labastide Marnhac	6 km de Cahors
11	Dimanche 1er décembre	Port Leucate	
48	Samedi 7 décembre	Balsièges	Commune de Mende
81	Samedi 7 décembre	Laboutarié	14h
31	Dimanche 8 décembre	Cornebarrieu	8h30
66	Dimanche 8 décembre	Banyuls sur Mer	9h
32	Samedi 14 décembre	Condom	15h
65	Samedi 14 décembre	Tarbes	15h - pl des droits de l'homme
82	Samedi 14 décembre	Mirabel	14h

**Pour rappel** : les comptes-rendus des Congrès Départementaux doivent être adressés à la FD et au Comité Régional.

### 14) Questions diverses

- Candidatures examens d'arbitre régional et national (le responsable de la commission arbitrage donnera suite). Dates butoirs, le 30 novembre 2019.
- Il est demandé aux comités qui n'ont pas désigné de membres pour les commissions féminines et financières Occitanie, de faire le nécessaire pour que tous les Départements soient représentés dans ces deux commissions.
- Concours Régionaux : vérification des affiches de ces concours par leur Comité Départemental pour être en conformité avec les règlements régionaux.
- La convention de mise à disposition de la Secrétaire administrative du CD82, Emmanuelle, au service du Comité Régional Occitanie a été signée par la Salariée, la Présidente du CD82 et la Présidente du CRO en date du 25 octobre 2019 ainsi que la convention de mise à disposition de prêt du local et de petits matériels.

## 15) Observations

Vu l'importance des sujets à traiter de cette réunion, il faudra réfléchir sur les allègements à y apporter en ce qui concerne les CR de réunions de Commissions et s'en tenir qu'aux validations à y apporter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 18h30.  
L'Assemblée Générale du CRO est fixée aux 25 et 26 janvier 2020 dans le CD11

La présidente,  
Marie-Madeleine CLAMENS,

  
Comité Régional Occitanie  
Siège Adm. Aulagnère du Marché Gare  
Bld Chantilly - 32000 MONTAUBAN  
Mail : c.occitanie@petanque.fr

Le secrétaire-Général,  
Marc NOGARET

